



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 18/01/2017
Reçu en préfecture le 18/01/2017
Affiché le
ID : 029-242900645-20170113-DE_05_2017-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 13 janvier 2017 à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 06/01/2017, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Erwan LE FLOCH, Président.

Présents : 16

Erwan LE FLOCH, Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Christian GRIJOL, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Yves TYMEN, Gaby LE GUELLEC, Thomas MEYER, Catherine ORSINI, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Marie Raphaëlle LANNOU, Hélène QUERE, François CADIC, Françoise PENCALET, Hugues TUPIN

Absent excusé : Henri CARADEC

Pouvoirs : 5

Dominique TILLIER, pouvoirs à Marie Raphaëlle LANNOU
Philippe PAUL, pouvoirs à François CADIC
Claudine BROSSARD, pouvoirs à Hélène QUERE
Florence CROM, pouvoirs à Marie-Pierre BARIOU
Jean-Jacques GOURTAY, pouvoirs à Marie-Thérèse HERNANDEZ

Secrétaire de séance : Marie Raphaëlle LANNOU

Délibération N° DE 05-2017

Objet : Désignation des délégations aux organismes extérieurs conséquentes à la prise de compétence eau

Rapporteur : Erwan LE FLOCH

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Eau, Douarnenez Communauté se substituera aux communes dans tous organismes s'y rapportant.

Deux types d'organismes sont identifiés :

- Ceux dans lesquels une ou plusieurs communes sont aujourd'hui membre ou adhérent au titre de cette même compétence,
- Ceux en charge des politiques publiques de protection et de gestion des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants, que ce soit au titre de producteur d'eau ou à celui d'adhérent.

En conséquence, il est nécessaire de désigner des représentants de Douarnenez Communauté dans les organismes suivants :

Le Syndicat Mixte de l'Aulne, qui est en charge pour tout ou partie de l'approvisionnement en eau potable de Kerlaz, Le Juch et Pouldergat :

Titulaires :

- Gaby LE GUELLEC
- Jean-Jacques GOURTAY
- Yves TYMEN

Suppléants :

-Thomas MEYER
-Marie-Thérèse HERNANDEZ
-Patrick TANGUY

L'Etablissement Public et gestion et d'Aménagement de la Baie, qui est en charge des politiques publiques de protection et de gestion des milieux aquatiques sur son périmètre :

Titulaire :
- *Yves TYMEN*

Le Syndicat Mixte du SAGE OUEST CORNOUAILLE EAU, dit OUESCO, qui est en charge des politiques publiques de protection et de gestion des milieux aquatiques sur son périmètre :

Titulaires :	Suppléant :
- <i>Jean KERIVEL</i>	- <i>Yves TYMEN</i>
- <i>Gaby LE GUELLEC</i>	

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2/01/2017,
Il est proposé :

- de valider les propositions et désignations proposées ci-dessus

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 13 janvier 2017

Le Président,
Erwan LE FLOCH

